
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 février 2017 à 19 h
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Steve Shanahan, conseiller du district de Peter-McGill
Mme Valérie Plante, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Bergeron, conseiller du district de Saint-Jacques
M^e Karine Boivin-Roy, conseillère désignée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller désigné

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Dominique Marthet, Chef de division ressources financières et matérielles
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 43, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1291, rue Redpath-Crescent : Aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 99999, rue Saint-Denis : Aucune intervention

CA17 240001

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2017 en ajoutant les dossiers suivants :

- 65.01 Déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire
- 65.02 Faire part à la Commission de la représentation électorale de son désaccord avec la proposition d'éliminer la circonscription de Sainte-Marie – Saint-Jacques

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Roger Laplante
- Ouverture de la rue Hogan (Cour de triage Hochelaga)

Monsieur Claude Rondeau
- Réclamation à la ville de Montréal

Madame Véronica Islas
- Entente ville-MIDI

Monsieur Daniel Cuda
- Projet de construction au 965-971 rue Saint-Denis

Madame Lise Béland
- Aire de jeux canins
- Toilettes publiques

Monsieur André Querry
- Projet de loi 122

CA17 240002

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Denis Coderre

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701001

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Claire Adamson

- Résidence de tourisme dans les secteurs résidentiels
- École sur le site des Sulpiciens

Monsieur André Gagnon

- Discours haineux et code criminel
- Projet Le Bourbon et verdissement

Monsieur Robert Hajaly

- Parc Henri Dunant dans le développement du projet de l'Hôpital pour enfants

Monsieur Marc-André Marquis

- Application de la réglementation sur le bruit

Madame Mireille Goulet

- Programme d'éducation en préventions des morsures (animaux)

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 08. 11 personnes sur les 12 inscrites ont été entendues.

CA17 240003

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.12.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions de la conseillère Valérie Plante ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Le projet Bourbon
- Le déficit démocratique au conseil d'arrondissement de Ville-Marie

CA17 240004

Prendre acte du dépôt des procès-verbaux de correction signés par le secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.109 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01 282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux de correction signés par le secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.109 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1172701011

CA17 240005

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1172701012

CA17 240006

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2016

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1172701015

CA17 240007

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 18 janvier 2017

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 18 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1172701018

CA17 240008

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2017

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1172701020

CA17 240009

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 janvier 2017

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.12 1172701019

CA17 240010

Entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises

Attendu que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

Attendu que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

Attendu que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

Attendu que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1172624002

CA17 240011

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240012

Accorder un contrat au prix unitaire de 84 \$/h à Excavation Anjou inc. pour les services de quatre remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 et autorisé une dépense de 231 789,60 \$ (appel d'offres public 16-15650 – 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 231 789,60 \$ pour les services de quatre remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2016-2017 et 2017-2018 (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Excavation Anjou inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 231 789,60 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1167203013

CA17 240013

Accorder un contrat au prix unitaire de 69 \$/h à M. J. Contach enr. pour les services de deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 95 199,30 \$ (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 95 199,30 \$ pour les services de deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernal 2016-2017 et 2017-2018 (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à M.J. Contach enr., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 95 199,30 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1167203012

CA17 240014

Approuver la convention, pour les années 2017 et 2018, avec le Marché solidaire Frontenac pour la réalisation de marchés saisonniers et accorder une contribution annuelle de 28 400 \$ pour un montant total de 56 800 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec le Marché solidaire Frontenac pour les années 2017 et 2018, pour la réalisation de marchés saisonniers;

D'accorder, à cette fin, une contribution annuelle de 28 400 \$;

D'imputer cette dépense totale de 56 800 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1175179001

CA17 240015

Modifier la résolution CA16 240181 et approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique afin de diminuer la contribution accordée de 135 000 à 125 000 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240181, adoptée à sa séance du 12 avril 2016, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique pour l'appuyer dans la réalisation de son projet et a accordé une contribution de 135 000 \$;

Attendu que la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique reporte le colloque Avenir Vieux-Montréal 2016 :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De modifier la résolution CA16 240181 afin de diminuer la contribution à 125 000 \$ à la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique ;

D'approuver la convention modifiant la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique concernant les clauses financières;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1161455008

CA17 240016

Approuver la convention modifiée avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin dans le cadre du programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes, soit du 1^{er} mars au 31 décembre 2017

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240164, adoptée à sa séance du 12 avril 2016, approuvé la convention, pour l'année 2016, avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz dans le cadre du programme Génération jeunesse volet Maison des jeunes et a accordé une contribution de 10 000 \$;

Attendu que le conseil d'arrondissement souhaite modifier la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin de la convention :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz, à l'égard des dates de début et de fin de la convention pour le programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes, soit du 1^{er} mars au 31 décembre 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1155986005

CA17 240017

Autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 32^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 32^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement au 32^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1173105001

CA17 240018

Accorder un contrat de 151 648,53 \$ à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2 (appel d'offres public VMP-17-001 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 151 648,53 \$ pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2 (appel d'offres public VMP-17-001 – 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 151 648,53 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1166071006

CA17 240019

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2017 et accorder une contribution de 48 678 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2017;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 48 678 \$;

D'affecter un montant de 48 678 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette

dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1174405001

CA17 240020

Approuver les sept conventions, pour l'année 2017, avec divers organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du fonds de soutien financier aux organismes en développement social de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 346 344 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver les 7 conventions, pour l'année 2017, pour la réalisation de divers projets en lien avec le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017;

D'accorder, à cette fin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance et le fond de soutien financier aux organismes en développement social de l'arrondissement, les contributions suivantes :

- 110 435 \$ à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal;
- 110 761 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 10 000 \$ au groupe communautaire l'itinéraire;
- 63 620 \$ à la Mission Old Brewery;
- 24 400 \$ à l'Accueil Bonneau inc. (pour le projet estival d'intervention);
- 14 828 \$ à Action-Réinsertion (Sac à dos);
- 12 300 \$ à l'Accueil Bonneau inc. (pour le projet Viger/Champ-de-Mars);

D'imputer cette dépense de 346 344 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1173405001

CA17 240021

Approuver la convention avec les YMCA du Québec (YMCA Centre-Ville), se terminant le 31 décembre 2017, pour des activités jeunesse de sports et de loisirs, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 25 000 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec les YMCA du Québec (YMCA Centre-Ville) dans le cadre du programme génération jeunesse;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1177160001

CA17 240022

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240023

D'approuver la convention modifiant la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal afin d'augmenter de 10 000 \$ la contribution accordée dans le cadre du programme écologique des couches lavables pour une contribution totale de 20 000 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240027, adoptée à sa séance du 9 février 2016, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour le programme écologique des couches lavables;

Attendu que l'organisme souhaite permettre à cinquante autres familles de se prévaloir de ce programme :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal pour le programme écologique des couches lavables afin d'augmenter la contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1164105001

CA17 240024

Accorder un contrat de 77 780,59 \$ à Contrôles RL pour la fourniture de deux panneaux scénographiques en acier inoxydable pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 77 780,59 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15787 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 77 780,59 \$ pour la fourniture de deux panneaux scénographiques en acier inoxydable pour l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 16-15787 – 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Contrôles RL, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 77 780,59 \$ taxes incluses, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1170890002

CA17 240025

Autoriser une dépense de 114 975 \$ et accorder un contrat, d'une durée de 16 mois, à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc.) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 114 975 \$ pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs en soutien aux opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 114 975 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1177203002

CA17 240026

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain et accorder une contribution de 145 000 \$ pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention avec Sentier urbain pour la réalisation du plan d'action 2017;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 145 000 \$;

D'affecter une somme de 145 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1174405002

CA17 240027

Accorder un contrat de 158 665,50 \$ à Jean-Paul Trahan 1890 ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois et autoriser une dépense maximale de 158 665,50 \$ (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 158 665,50 \$ pour la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs en soutien aux opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 16 mois (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Jean-Paul Trahan 1890 ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 158 665,50 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1177203001

CA17 240028

Résilier le contrat avec Payette et Simms inc., au montant résiduel de 28 680,85 \$ pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 (appel d'offres sur invitation 16-15076) à la suite de la faillite de l'entreprise

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240121, adoptée à sa séance du 15 mars 2016, accordé un contrat à Payette et Simms inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 (appel d'offres sur invitation 16-15076 - 2 soumissionnaires);

Attendu que l'entreprise a fait faillite et que les termes de l'entente ne peuvent plus être respectés :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

De résilier le contrat avec Payette et Simms inc., au montant résiduel de 28 680,85 \$, pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 à la suite de la faillite de l'entreprise;

D'imputer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1165119002

CA17 240029

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 40 200 \$

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 000 \$ à Projet TRIP;
- 400 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin;
- 2 500 \$ à la Société historique de Montréal;
- 1 000 \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 4 975 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 6 475 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien Houde inc.;
- 3 500 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 2 500 \$ aux Voies culturelles des faubourgs;
- 2 500 \$ à l'Écomusée du fier monde;
- 3 500 \$ au Carrefour Saint-Eusèbe;
- 2 500 \$ au Carrefour socioculturel du Centre Afrika;
- 650 \$ à La R'Voyure Projet Traditionnel;
- 500 \$ à Arc-en-Ciel d'Afrique;
- 2 000 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal;
- 2 500 \$ à l'Usine C

- 500 \$ au Centre d'écoute et de référence Halte Ami;
- 1 500 \$ au Groupe Harmonie;
- 700 \$ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 40 200 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1170619001

CA17 240030

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Fierté Montréal, accorder une contribution de 135 000 \$ pour l'année 2017 et de 65 000 \$ pour les années 2018 et 2019 pour un montant total de 265 000 \$

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention avec Fierté Montréal pour la réalisation du Festival de la fierté (LGBT);

D'accorder, à cette fin, une contribution de 135 000 \$ pour l'année 2017 et de 65 000 \$ pour les années 2018 et 2019;

D'affecter une somme totale de 265 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1172624005

CA17 240031

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre d'Aires libres 2017 et accorder une contribution maximale de 250 000 \$

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre de la piétonnisation Aires libres 2017;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 250 000 \$;

D'affecter un montant de 250 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1176255002

CA17 240032

Accorder un contrat de services artistiques de 100 000 \$, approuver la convention avec Création 4U2C inc. pour le développement de concepts de vocation et la réalisation d'une oeuvre artistique dans une ruelle, dans le cadre du projet de transformation des ruelles du centre-ville et autoriser une dépense maximale de 100 000 \$

Attendu que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'accorder un contrat de gré à gré dont l'objet est la fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$ pour le développement de concepts de vocation et la réalisation d'une oeuvre artistique dans une ruelle, dans le cadre du projet de transformation des ruelles du centre-ville;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services artistiques à Création 4U2C inc. de 100 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés à la convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1175288001

CA17 240033

Approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'assurer la coordination de la formation et de l'habillement (uniformes) des cochers et des exploitants de calèches relativement au plan de réforme des calèches et accorder une contribution de 45 000 \$

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ pour la réalisation de la coordination de la formation et de l'habillement (uniformes) des cochers et exploitants de calèches relativement au plan de réforme des calèches;

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique pour une période d'un an;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 45 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

20.21 1173200001

CA17 240034

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.04.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240035

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1172701013

CA17 240036

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1172701014

CA17 240037

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1170890001

CA17 240038

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, la prise en charge par l'arrondissement des travaux d'aménagement de surface pour la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240545 adoptée à sa séance du 13 décembre 2016, offert en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C 11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge, pour la rue du Havre, la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et d'égout entre les rues Hochelaga et de Rouen ainsi que des aménagements de surface entre la rue Hochelaga et la rue Ontario :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, la prise en charge par

l'arrondissement des travaux d'aménagements de surface sur la rue de Rouen, entre la rue du Havre et l'avenue Gascon.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1167480001

CA17 240039

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240040

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le règlement CA-24-282.111 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie M.6 « Zone de mixité autorisant les commerces et les services dans le Quartier chinois, le Quartier du musée et le Vieux-Montréal » sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté, lot 1 180 561 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-282.111
1167199015

CA17 240041

Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 1 567 720, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971, correspondant

à l'emprise de la rue De Champlain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Poste de ventilation Alexandre-DeSève) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

- 1) D'accorder, pour le bâtiment à être situé sur une partie du lot 1 567 720 du cadastre du Québec, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971 du cadastre du Québec, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 7, 9, 56, 61, 81, 134, 369.1 et 598 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de déroger notamment à l'article 12 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., c. O-1);
 - c) de construire un nouveau bâtiment de 1 étage abritant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro;
 - d) d'occuper le bâtiment et le tréfonds du lot ainsi que de la rue De Champlain aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;
 - e) de réaménager l'aire de stationnement existante après les travaux.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :
 - i) malgré toutes dispositions réglementaires incompatibles, la construction et l'occupation d'un poste de ventilation mécanique ainsi que le réaménagement de l'aire de stationnement pour véhicule et pour vélo sont autorisés, le tout substantiellement conforme aux plans et documents préparés par M. Martin Allard, architecte, du Bureau de projets Équipements fixes Métro, numérotés de 1 à 6 et estampillés par l'arrondissement le 6 octobre 2016 et le 15 novembre 2016;
 - ii) malgré toutes dispositions réglementaires incompatibles, une opération cadastrale peut former un lot constructible d'une profondeur inférieure à 22 m pour ce projet;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 340
1167199017

CA17 240042

Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3^e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 13 décembre 2016 et l'a soumis à une consultation publique le 18 janvier 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter un second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) pour le bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne l'autorisation de déroger aux articles 179 et 270 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3^e étage;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) occuper le 3^e étage sans dépasser la capacité maximum de 229 personnes sur cet étage;
 - b) ne poser aucune enseigne visible de l'extérieur qui signalerait la présence de l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques »;
 - c) fixer un délai de 24 mois pour l'obtention d'un certificat d'occupation, à défaut de quoi la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 341
1160607005

CA17 240043

Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 13 décembre 2016 et l'a soumis à une consultation publique le 18 janvier 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 1 et 2 du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);
 - b) de déroger à l'article 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) de modifier l'interface commerciale sur la rue Sainte-Catherine, de modifier les entrées Sainte-Catherine et Jeanne-Mance et d'aménager un espace commercial conformément aux plans numérotés 27 à 29, A-351 et 30 à 37 et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 novembre 2016 préparés par AEdifica.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - ii) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 342
1167303005

CA17 240044

Adopter une résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Restaurant soupesoup) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 13 décembre 2016 et l'a soumis à une consultation publique le 18 janvier 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le local situé au 649, rue Wellington du bâtiment situé aux 643-649, rue Wellington, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'occuper le local identifié au plan estampillé par l'arrondissement le 29 novembre 2016 comme salle de réception en plus des usages déjà autorisés;

- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
 - i) en plus des usages prescrits, l'usage « salle de réception » est autorisé dans le local du rez-de-chaussée portant le numéro 649, rue Wellington et la superficie maximale de tout établissement y exploitant cet usage est limitée à 300 m².

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 343
1167199021

CA17 240045

Adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 13 décembre 2016 et l'a soumis à une consultation publique le 18 janvier 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'adopter une résolution autorisant les usages « salle de réception », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, dans le Dawson Hall et le Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et dérogeant notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) aucune modification ne doit être apportée aux espaces intérieurs ou au bâtiment;
 - b) aucune modification ne doit être apportée aux bancs de la mezzanine;
 - c) les usages autorisés sont accessoires à l'usage « lieu de culte »;
 - d) des plans d'aménagement paysager avec un calendrier de réalisation ainsi que des plans des stationnements du côté des rues Saint-Alexandre et City-Councillors doivent être déposés lors de la demande de permis.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
pp 344
1160607011

CA17 240046

Adopter une résolution autorisant l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 13 décembre 2016 et l'a soumis à une consultation publique le 18 janvier 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 388 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'occuper la terrasse extérieure de la dépendance projetée aux fins d'un café-terrasse accessoire à l'usage « restaurant » exercé par l'établissement situé à l'intérieur du bâtiment;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) réaliser le projet d'occupation de manière substantiellement conforme au plan préparé pour la Société du parc Jean-Drapeau, estampillé et annoté par l'arrondissement le 22 novembre 2016.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.07
pp 345
1167199018

CA17 240047

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 13 décembre 2016 et l'a soumis à une consultation publique le 18 janvier 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le règlement CA-24-282.112 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
CA-24-282.112
1167303006

CA17 240048

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'équipements mécaniques en cour avant pour le bâtiment situé au 1291, rue Redpath-Crescent

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1291, rue Redpath-Crescent, une dérogation permettant l'aménagement d'équipements mécaniques dans la cour avant, et ce, malgré les dispositions de l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1164869006

CA17 240049

Adopter une résolution autorisant les usages de la catégorie M.7C ainsi que leur implantation aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 2301, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Forum de Montréal) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet de :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé sur le lot 1 064 423 du cadastre du Québec bordé par l'avenue Atwater, le boulevard De Maisonneuve et les rues Lambert-Close et Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de permettre les usages de la catégorie M.7C, selon les dispositions prévues au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

- b) de déroger à l'article 5.2 du Règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147);
- c) de déroger à l'article 179 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre les usages commerciaux spécifiques à s'implanter aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
pp 346
1164869007

CA17 240050

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240051

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2016- 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 516 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements prévus au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1176493001

CA17 240052

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1^{re} partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1^{re} partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 517 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1172624001

CA17 240053

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1^{re} partie, B)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 518 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 471 permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public (R.R.V.M., P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 90 permettant la peinture sur la chaussée selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1170679002

CA17 240054

Édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), une ordonnance permettant de fixer les conditions d'exercices et les diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu des articles 28 et 28,1 du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 51, permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1172624004

CA17 240055

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux conseillers, le maire Denis Coderre donne avis de motion de l'adoption du règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative.

40.15 1172701017

CA17 240056

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.16 à 40.25.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240057

Adopter une résolution autorisant l'usage « restaurant, traiteur » au sous-sol et au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet de :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'occuper, en plus des usages prescrits, le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment visé aux fins de l'usage « restaurant, traiteur », et ce, au sein d'un seul local pouvant occuper jusqu'à la totalité de chacun de ces étages.

Adoptée à l'unanimité.

40.16
pp 347
1167199022

CA17 240058

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « restaurant, traiteur » dans un pavillon à construire dans le square Viger sur le lot 1 284 519 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Saint-Denis

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 1° de l'article 289 de ce règlement, l'usage « restaurant traiteur » dans un pavillon à construire dans le square Viger sur le lot 1 284 519 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Saint-Denis.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1167199025

CA17 240059

Adopter une résolution autorisant la réalisation de travaux dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène pour l'abattage de 220 frênes sur l'immeuble situé au 99999, rue Île Sainte-Hélène, au parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 99999, rue Île Sainte-Hélène, sur le lot 3 986 721 du cadastre du Québec dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène, conformément au Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036), l'autorisation :
 - a) d'abattre 220 frênes dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) assurer la plantation d'arbres compatibles et en nombre approprié pour le maintien de la qualité paysagère actuelle de chaque sous-secteur du site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène impacté par ces travaux.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1167199024

CA17 240060

Adopter une résolution autorisant la réalisation de travaux dans le site patrimonial cité du Mont-Royal pour l'abattage de 65 frênes sur l'immeuble situé aux 1194-1260, chemin Remembrance, le parc du Mont-Royal, dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé aux 1194-1260, chemin Remembrance, dans le site patrimonial cité du Mont-Royal, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), l'autorisation:
 - a) d'abattre 61 frênes dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) assurer la plantation d'arbres compatibles, d'essences autorisées prévues à l'article 424.1.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et en nombre approprié pour

le maintien de la qualité paysagère actuelle de chaque sous-secteur du site patrimonial cité du Mont-Royal impacté par ces travaux.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1177199001

CA17 240061

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 1^{re} partie C)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 519 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 179 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 472 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 91 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 86 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1176370001

CA17 240062

Déterminer les périodes tarifées, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), de 42 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue du Square-Victoria et la rue Saint-Urbain

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

De déterminer les périodes tarifées, en vertu du paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), de 42 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue du Square-Victoria et la rue Saint-Urbain.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1175353003

CA17 240063

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 6 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

De retirer, en vertu en vertu du paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 4 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa ainsi que 2 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Sherbrooke, à l'intersection de la rue Chomedey.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1175353001

CA17 240064

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites

Attendu que le Conseil municipal a, lors de sa séance du 24 mars 2015, adopté la résolution CM15 0365 adoptant le règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), l'ordonnance 15-039, o. 07 modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue afin :

De permettre les activités de cuisine de rue aux sites suivants:

- Queen: sur Queen côté est, au nord de Wellington;
- du Palais: sur Notre-Dame côté nord, à l'est de Saint-Gabriel;
- Gare Windsor: sur Stanley côté ouest, au sud de René-Lévesque Ouest;
- Quartier chinois : sur Saint-Urbain côté ouest, au sud de René-Lévesque Ouest ;
- Cité des ondes: sur Alexandre-DeSève côté est, au nord de Sainte-Rose;

De modifier les sites suivants :

- Place d'Armes : déplacer à l'est de la rue place d'Armes;
- Square Philipps : déplacer sur la rue Union côté est, entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine Ouest;
- Square Victoria : déplacer sur la rue square-Victoria côté est, au nord de la rue Saint-Jacques

De retirer le site Émilie-Gamelin.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1176255001

CA17 240065

Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 106 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'implanter, en vertu en vertu du paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) :

- 4 espaces de stationnement tarifés sur le côté sud de la rue William, entre la rue King et la rue des Soeurs-Grises;
- 44 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Notre-Dame, entre la rue Panet et la rue Papineau;
- 15 espaces de stationnement tarifés sur le côté est de la rue Peel, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke;
- 9 espaces de stationnement tarifés sur le côté est de la rue Clark, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Ontario;
- 11 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Saint-Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Tupper;
- 5 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Wolfe, immédiatement au nord du boulevard De Maisonneuve;
- 4 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Montcalm, immédiatement au nord du boulevard De Maisonneuve;
- 6 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, immédiatement au nord de la rue Ontario;
- 4 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Clark, immédiatement au nord de la rue Ontario;
- 5 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Dorion, immédiatement au sud de la rue Sainte-Catherine.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1175353002

CA17 240066

Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) De modifier le dernier paragraphe de la résolution CA12 240057 afin de remplacer le délai de 60 mois par le délai 96 mois.

Adoptée à l'unanimité.

40.25
pp 348
1172931001

CA17 240067

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux conseillers, le maire Denis Coderre donne avis de motion de l'adoption du règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

40.26 1175353004

CA17 240068

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 640 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux conseillers, le maire Denis Coderre donne avis de motion de l'adoption, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, d'un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 640 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

40.27 1177128001

CA17 240069

Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 430 000 \$ pour la réalisation des projets d'immobilisations au programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux conseillers, le maire Denis Coderre donne avis de motion de l'adoption, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, d'un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 430 000 \$ pour la réalisation du Programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement Ville-Marie.

40.28 1177128002

CA17 240070

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2016 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2016;

De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1166071005

CA17 240071

Déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire

Attendu que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de Montréal s'élève à 76%;

Attendu que 26% des décrocheurs québécois sont à Montréal;

Attendu que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus.

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Attendu que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

Attendu que la réussite des jeunes de Montréal, ça nous concerne tous et qu'il faut s'en préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance;

Attendu que la Ville de Montréal est membre de Réseau réussite Montréal qui coordonnera du 13 au 17 février l'édition 2017 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation montréalaise autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés et écoles de Montréal;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire ;

De faire parvenir copie de cette résolution à Réseau réussite Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

65.01

CA17 240072

Faire part à la Commission de la représentation électorale de son désaccord avec la proposition d'éliminer la circonscription de Sainte-Marie - Saint-Jacques

Attendu que la Commission de la représentation électorale a fait connaître sa proposition que la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques serait abolie au profit de 3 autres circonscriptions limitrophes;

Attendu que la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques est une entité de quartier historique, au même titre qu'Outremont, Mont-Royal et Westmount-Saint-Louis;

Attendu que les gens du Centre-Sud n'ont pas été consultés sur la proposition initiale de la Commission de la représentation électorale;

Attendu que le poids politique de Montréal et que la représentativité de sa diversité d'opinion sont servis adéquatement par le découpage actuel;

Attendu que l'arrondissement voit actuellement une augmentation importante de sa population et prévoit que cette croissance continuera, soutenue par les gestes qui seront posés dans le cadre de la Stratégie centre-ville :

Il est proposé par Denis Coderre

appuyé par Richard Bergeron
Valérie Plante

Que l'arrondissement de Ville-Marie fasse part à la Commission de la représentation électorale son total désaccord avec la proposition qui éliminerait la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques;

Que l'arrondissement demande que ce projet soit soumis à de véritables consultations;

Que dans le cadre de ces consultations, l'arrondissement puisse faire des représentations pour faire valoir les raisons pour lesquelles il juge que la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques doit être conservée.

Adoptée à l'unanimité.

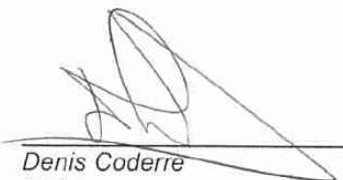
65.02

Levée de la séance


Le maire indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 14 mars 2017 à 19 heures, à la salle de conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 55.

70.01



Denis Coderre
Maire



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA17 240077
lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2017.*